

## Stratégie pour la biodiversité en Nouvelle Aquitaine

### Contribution au diagnostic relatif à la forêt

Cette contribution est en deux parties :

1. Quelques observations sur le diagnostic,
2. Une note sur les facteurs qui, selon nous, façonnent la biodiversité forestière. Certains figurent dans le diagnostic, d'autres mériteraient d'y figurer.

#### Observations sur le diagnostic

**Concernant la partie I**, le diagnostic liste divers espaces forestiers faisant l'objet d'un zonage environnemental. Les réserves naturelles, les réserves biologiques, les parcs naturels nationaux, les espaces naturels sensibles, les espaces sous arrêtés de biotope, les sites Natura 2000, les forêts au statut de protection sont par nature des espaces à haute valeur écologique et sur lesquelles la puissance publique possède un pouvoir direct de décision, d'action ou d'incitation.

Une stratégie pour la biodiversité devrait déjà avoir pour premier objectif de consolider ou d'améliorer la valeur écologique de ces espaces.

Le diagnostic devrait donc comporter un bilan sur l'état de ces espaces et leur évolution.

**Concernant la partie II**, le diagnostic examine diverses pressions qui s'exercent sur les espaces forestiers. Il sous-estime le rôle de la gestion forestière (ex : « Notons que le mode de gestion peut impacter la biodiversité »). La gestion forestière est en réalité le principal facteur influençant la biodiversité. La place de la forêt dans les territoires est aussi un facteur à prendre en compte. (cf. Note ci-dessous)

**Concernant la partie III**, le diagnostic énumère les diverses politiques mises en œuvre et, à juste titre, leurs effets secondaires (négatifs) potentiels sur la biodiversité. Néanmoins, l'analyse aurait pu être poussée plus loin et attirer l'attention sur le fait que les dispositions du PRFB ne donnent pas l'assurance d'une volonté de prendre en compte ces effets.

Par exemple, la fiche action 21 bis, citée dans le diagnostic, est intitulée « **améliorer et diffuser la connaissance sur la biodiversité et la ressource en eau en forêt** » et prétend viser à « *Fournir des éléments de connaissance pour permettre une prise en compte par l'ensemble des acteurs des enjeux liés à la biodiversité et à la ressource en eau, à la fois dans la gestion et dans la mobilisation de bois* ». Le terme « permettre » est superflu. Il laisse entendre que les éléments de connaissance offrent seulement, la possibilité de la prise en compte de la biodiversité, telle une option facultative.

Pour cette raison, lors des discussions sur le projet de PRFB, FNE Nouvelle Aquitaine avait demandé, sans l'obtenir :

19/01/2021

- L'ajout de la notion de prise en compte dans l'intitulé de la fiche ce qui donnerait « Améliorer, diffuser et **prendre en compte les connaissances** sur la biodiversité et la ressource en eau en forêt »
- La suppression du terme « permettre » dans les objectifs pour dire simplement « *Fournir des éléments de connaissance **pour une prise en compte** par l'ensemble des acteurs des enjeux liés à la biodiversité et à la ressource en eau, à la fois dans la gestion et dans la mobilisation de bois* »

### **Note sur les paramètres qui façonnent la biodiversité forestière**

La connaissance de la biodiversité forestière et de son évolution est fragmentaire. Par contre les paramètres qui conditionnent cette biodiversité sont mieux connus. Si les enjeux de la stratégie concernent la préservation de la biodiversité (au sens de la préservation des espèces et des milieux), le plan d'action devrait plutôt porter sur les paramètres qui façonnent la biodiversité.

Voici les paramètres qui nous paraissent importants.

#### **A- Les conditions naturelles, source de la diversité des forêts**

Le climat, la nature des sols, le relief constituent les facteurs de base qui ont façonné les différents écosystèmes forestiers. Ceux-ci sont caractérisés par la nature des essences forestières présentes auxquelles est associé un type de biodiversité.

Toutefois, certaines essences ne sont pas autochtones. Elles ont été introduites d'autres régions ou continents. C'est par exemple le cas du douglas et de l'épicéa dans le Limousin. Ces essences introduites se montrent parfois invasives, tel le robinier.

La biodiversité locale n'arrive que partiellement à s'implanter dans ces forêts, et ce d'autant plus si les peuplements sont issus de plantations monospécifiques sur des terres agricoles.

La biodiversité exogène ne se limite pas à quelques essences forestières. Elle s'étend aussi aux parasites et maladies (insectes, champignons, bactéries) dont le rythme d'arrivée est lié aux échanges internationaux et ne fait que croître.

#### ***Facteurs d'évolution des conditions naturelles***

Les conditions pédologiques sont figées sauf apport d'engrais et/ou drainage – ce qui est le cas en forêt landaise-

Pour l'avenir, une préoccupation majeure est le changement climatique sur lequel on n'a pas de prise à l'échelle d'un territoire comme la Nouvelle Aquitaine. Ses effets se manifestent déjà par des dépérissements des peuplements. Les incertitudes demeurent sur l'amplitude future du phénomène, sur ses conséquences sur la biodiversité et les mesures d'adaptation des forêts à mettre en œuvre.

## **B- La gestion forestière, facteur de modulation de la biodiversité**

### **B1- Les forêts non exploitées**

L'inventaire forestier national a mis en évidence qu'une proportion significative de boisements ne font pas l'objet d'exploitation. Plusieurs raisons expliquent ce constat : morcellement important, absence de débouchés, difficultés physiques d'exploitation.

Selon ces causes, l'absence de gestion peut concerner des massifs entiers ou seulement des parcelles en mélange avec des parcelles exploitées.

Le rôle de ces forêts non exploitées est primordial pour la biodiversité soit comme îlots de biodiversité relictuelle au sein de la forêt cultivée soit, dans le cas de massifs importants, comme espace où la sylvogenèse naturelle peut s'exprimer. Ce rôle dépend beaucoup de l'ancienneté de l'absence d'exploitation et de l'ancienneté de l'occupation par la forêt des terrains concernés.

#### *Facteurs d'évolution de ces forêts*

Selon le motif de non gestion, les perspectives sont différentes : le morcellement est plutôt une donnée stable malgré les possibilités de regroupement de la propriété forestière ou de la gestion, les débouchés peuvent évoluer en particulier avec le développement de la récolte de biomasse, et les difficultés d'exploitation peuvent cesser avec l'équipement des forêts en voirie ou au moyen du débardage par câble. La conservation de ces forêts non exploitées - et donc de leur biodiversité- peut alors être remis en cause.

### **B2- Les forêts exploitées**

#### *Le propriétaire forestier, acteur clef de la gestion forestière*

L'homme modifie la composition naturelle des forêts au moyen de coupes et de travaux. Ceux-ci affectent directement la biodiversité. On peut citer comme paramètres : le mode de traitement (futaie régulière ou irrégulière), le type de renouvellement (régénération naturelle ou artificielle), le choix et le mélange des essences, l'âge d'exploitation des arbres, la taille des coupes, la mécanisation des travaux...

Plus précisément, c'est le propriétaire de la forêt qui prend en dernier ressort les décisions de gestion, et c'est entre ses mains que repose en définitive le succès ou l'échec d'une stratégie de biodiversité.

Le statut public ou privé de la propriété forestière est un facteur de différenciation de la gestion forestière. Les collectivités territoriales et l'État peuvent théoriquement être plus enclins à mettre en œuvre une gestion soucieuse de préserver la biodiversité, au moins sur une partie de leur patrimoine, pour répondre à la demande sociétale.

19/01/2021

Parmi les propriétaires privés, il existe toute une gamme de comportements allant d'une attitude strictement conservatrice à la poursuite d'un objectif purement productiviste, mais aussi d'une gestion directe à une gestion déléguée en tout ou partie à un organisme de gestion comme une coopérative.

Finalement, toutes ces modalités différentes de statuts juridiques, de structures foncières, de gestion (ou d'absence de gestion) déterminent la composition d'une mosaïque évolutive de peuplements forestiers considérée comme favorable à la biodiversité. La question est de savoir si cette mosaïque régresse ou se maintient selon l'évolution de la sylviculture dont deux tendances se manifestent : d'une part celle de l'intensification, d'autre part celle de pratiques d'une sylviculture dite « proche de la nature ».

### *L'encadrement juridique de l'exploitation des forêts*

L'exploitation des forêts est encadrée par une réglementation du code forestier.

Dans le cas des forêts privées d'une certaine surface, ces opérations doivent être planifiées selon un plan simple de gestion (PSG) qu'il revient au CRPF d'agréer. Dans le cas de la forêt publique, l'aménagement (nom du plan de gestion en forêt publique) est approuvé par l'État.

Pour être agréé ou approuvé, le document de gestion doit respecter des conditions en matière d'environnement définies à l'échelle régionale.

En théorie, les surfaces bénéficiant d'un document de gestion sont représentatives d'espaces forestiers où la multifonctionnalité des forêts – dont le rôle écologique- est reconnue comme satisfaite.

Indépendamment du cadre réglementaire du code forestier et dans un but commercial, les propriétaires peuvent obtenir le label PEFC ou FSC s'ils mettent en œuvre une gestion durable respectant le référentiel correspondant.

### *Facteurs d'évolution de la gestion forestière*

Les directives actuelles de gestion (appelées schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) ou d'aménagement forestier<sup>1</sup> – art. L122-2 du code forestier) que doivent respecter les PSG et les aménagements sont assez anciens (années 2000), de même que les référentiels de certification. Ils ne sont pas à jour des attentes sociétales et des connaissances les plus récentes sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers, qui montrent l'existence de synergies entre biodiversité, productivité et économie forestières.

Une refonte du SRGS – à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine- vient d'ailleurs d'être engagée selon une procédure spécifique définie par le code forestier. Le label PEFC est également en cours de révision.

Ces nouveaux cadres sont susceptibles d'entraîner des modifications des modes de gestion en donnant

---

<sup>1</sup>Les SRGS et SRA doivent eux-mêmes respecter le cadre du plan régional forêt-bois qui vient d'être approuvé.

19/01/2021

une plus large place à la prise en compte de la biodiversité.

Il y a un lien évident à établir entre la stratégie régionale pour la biodiversité et le contenu du futur SRGS et de son évaluation environnementale.

### **C- La matrice forestière, un paramètre important pour la biodiversité**

L'importance des surfaces forestières -traduite par le taux de boisement d'un territoire -, leur niveau de fragmentation – exprimé par la taille des massifs forestiers- et leur répartition sont des facteurs qui influencent la biodiversité.

On peut distinguer deux situations extrêmes : des territoires peu boisés avec des massifs fragmentés non connectés entre eux (ex : cas des plaines de Charente) et à l'inverse des territoires très boisés avec de grands massifs forestiers formant une continuité forestière (ex : massif landais).

Les possibilités d'expression de la biodiversité forestière seront notablement différentes.

#### *La dynamique passée des surfaces forestières et l'ancienneté de l'état boisé*

Le taux de boisement et la répartition des forêts fluctuent au cours du temps selon la pression agricole.

Les forêts issues du boisement de terres agricoles n'ont pas la même richesse en termes de biodiversité forestière que les espaces forestiers depuis toujours. Dans une stratégie de protection de la biodiversité, il est important de repérer les terrains qui ont une affectation forestière depuis plusieurs siècles. Une analyse plus précise distinguant les extensions naturelles de l'extension par plantations serait idéale mais sans doute difficile à réaliser.

#### *Les effets de l'extension forestière*

L'extension forestière s'est faite principalement sur des terres agricoles et constitue l'amorce d'un retour à la végétation climacique (en cas d'accrus naturels). La coalescence de massifs isolés du fait de boisements nouveaux les connectant peut créer une situation à risques en matière de feux de forêts vu le réchauffement climatique.

L'extension forestière peut aussi se faire au détriment d'autres espaces naturels. C'est le cas de la forêt landaise qui a pris la place des landes originelles. Au fil du temps, du fait du drainage des sols nécessaires à la culture du pin et des pratiques sylvicoles, cette biodiversité originelle et originale régresse continuellement.

Plus généralement le boisement d'espaces naturellement non forestiers et la relation de la forêt avec les autres types d'occupation du sol sont des sujets à aborder.

### *Facteurs d'évolution de la matrice forestière*

La tendance générale depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle a été une augmentation des surfaces forestières qui se poursuit encore au niveau national mais la situation inverse s'observe localement, notamment dans le massif des Landes de Gascogne.

Les forêts peuvent en effet à leur tour être menacées par les défrichements agricoles et, surtout aujourd'hui, par des opérations immobilières, d'infrastructures routières, ferroviaires, photovoltaïques...

La pression sur le foncier, dont le foncier forestier, croît dans le Sud-Ouest du fait de son accroissement démographique, générateur de besoins d'équipements et de logements et du fait du développement des énergies renouvelables photovoltaïques.

### **Conclusion**

Les paramètres qui déterminent la biodiversité sont nombreux et souvent locaux. Une stratégie pour la biodiversité forestière doit donc reposer sur une approche territorialisée et prenant en compte chacun de ces paramètres.